

VŒUX. « L'humain doit rester au centre de tout projet de loi »

Lundi 28 janvier, les avocats ont organisé leur cérémonie de vœux sous la présidence de Marie-Pierre Ogel, bâtonnière du barreau de Dieppe. Ils sont revenus sur la réforme de la Justice qu'ils contestent.

Les avocats du barreau de Dieppe se mobilisent depuis maintenant plusieurs mois contre la réforme de la Justice. Lundi 28 janvier, au cours de la cérémonie des vœux du barreau, la bâtonnière Marie-Pierre Ogel a tenu à expliquer les raisons de la contestation.

L'un des points d'achoppement concerne notamment le traitement numérique des petits litiges qui va devenir systématique. « L'ensemble des barreaux français s'est élevé contre, rappelant que l'humain devait rester au centre de tout projet de loi » souligne la bâtonnière.

Une Justice sans juge

Une opposition qui ne se veut pas uniquement de principe, mais qui s'appuie sur des vérités statistiques énoncées par la bâtonnière du barreau de Dieppe. « La loi impose pour les litiges



Marie-Pierre Ogel, la bâtonnière du barreau de Dieppe, a tenu à affirmer que la lutte des avocats contre le projet de réforme de la Justice n'était pas terminée.

du quotidien, une procédure entièrement dématérialisée. Les parties recevront par internet la décision de justice. C'est purement et simplement une justice sans juge qui est amorcée » explique Marie-Pierre Ogel.

« Alors que le tout numérique est vanté comme le synonyme de la simplicité et de l'accessibilité, cette obligation constitue un obstacle infranchissable pour les populations fragiles. » Selon elle, 17 % des Français n'ont pas accès à internet, 83 % y ont accès mais n'ont pas les compétences pour effectuer les démarches, 16 % sont confrontés à une difficulté de lecture et 7 % sont illettrés.

« Dès lors, comment ne pas imaginer une justice à deux vitesses ? Celle des riches et celle des pauvres ? Le Gouvernement croit pouvoir marquer la réforme du sseau de la proximité et de

l'accessibilité sans doute en dissuadant les plus fragiles de saisir la justice » assène encore la bâtonnière.

Vigilance

M^e Ogel a assuré que les avocats de Dieppe resteront très vigilants en 2019. Un barreau dieppois fort de 48 membres dont trois nouvelles têtes qui viennent juste de prêter serment. Il s'agit de Coralie Cressent-Biot, Thomas Flechelle-Lefebvre et Anne-Sophie Leblond.

Pour conclure, la bâtonnière a affirmé que le barreau de Dieppe prendrait part au grand débat national sur l'organisation de l'État et des services publics, car « il y a incohérence à passer en force un projet de loi de programmation de la justice et prétendre qu'il faut débattre de tout. »